

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°75/2023**

Objet : Tarifs de vente d'articles à la Plage de L'Isle-Adam.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Plage de L'Isle-Adam, site touristique de la commune, il est vendu des articles de plage.

Considérant qu'il convient de prévoir les tarifs pour ces produits, vendus à la boutique de la Plage.

DÉCIDE

- **d'approuver** les tarifs de vente d'articles sur le site de la Plage de L'Isle-Adam suivants :

Article	Prix unitaire de vente
Maillot de bain (garçon / homme)	10€
Brassards	7€

L'Isle-Adam, le 23 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230623-75-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2023

Mise en ligne le 28 juin 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



Sébastien Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr